

confidentiels de sociétés d'investissement, ne puisse les divulguer s'il quittait la fonction publique pour un poste à l'extérieur. Il est évident qu'une telle disposition s'impose étant donné l'incident survenu peu après la première présentation du bill S-17. M. A. B. Hockin, qui était alors sous-ministre adjoint des Finances, chargé de l'analyse économique et des finances de l'État, et qui s'est occupé activement de faire adopter le bill S-17, a quitté la fonction publique au début de l'année pour prendre un poste dans une grande société d'investissement de New York.

Une telle situation serait des plus injuste si ce bill était adopté et qu'un fonctionnaire, ayant eu connaissance de renseignements confidentiels obtenus aux termes de ses dispositions, décidât de quitter son poste pour en prendre un autre dans une société en concurrence avec toutes celles auxquelles il avait eu affaire en tant que représentant de l'État. Toute société d'investissement capable d'attirer chez elle le surintendant des assurances, sans qu'aucune disposition n'ait été prévue pour rendre secrets les renseignements obtenus dans le cadre de ce bill, marquerait un grand point. Il y a bien d'autres domaines à propos desquels on pourrait faire des objections, monsieur l'Orateur, mais bon nombre ont déjà été abordés par d'autres députés. Je tiens seulement à préciser que, à mon avis, des modifications aux lois existantes suffiraient à apporter les quelques rectifications dictées par le bien public. Je ne pense pas qu'on ait besoin d'une loi entièrement nouvelle.

Ce qui me préoccupe le plus c'est la tendance que manifestent la plupart des projets de loi du gouvernement actuel d'empiéter de plus en plus sur l'entreprise privée et de paralyser dans une mesure croissante l'initiative privée et individuelle. A une époque où notre bien-être économique et notre développement national dépendent de la souplesse du commerce et de l'industrie et de la possibilité pour l'entreprise de prendre des décisions rapides pour s'adapter à des conditions changeantes, il me semble que des mesures comme celle-ci ne font qu'étouffer ces possibilités.

• (8.10 p.m.)

Le poids mort de la bureaucratie écrase l'entreprise privée. Graduellement, le gouvernement central acquiert plus d'autorité dans des domaines où il n'a rien à voir. Nul doute qu'une mesure législative comme celle-ci sera approuvée inconditionnellement par les membres du Nouveau parti démocratique. Somme toute, la théorie qui a inspiré cette mesure a été tirée de leur doctrine politique. J'espère que les Canadiens vont se réveiller et se rendre compte que les principes directeurs

qui sous-tendent la création de ce qu'on appelle la société juste sont des principes socialistes et que le parti libéral actuel a pour but de réaliser le vieux rêve socialiste: permettre à l'État d'exercer un contrôle rigide et centralisé sur tous les aspects de la vie. Je vais surveiller avec beaucoup d'intérêt la marche du bill à l'étape du comité, monsieur l'Orateur.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je tiens à faire quelques observations avant que le bill ne soit adopté en deuxième lecture, car il le sera sans doute. Et je ressens ici plus de dépit que de colère, bien que j'aie lieu de m'emporter.

J'aimerais d'abord préciser, dans le même ordre d'idée, qu'en entendant le gouvernement nous parler de la grande urgence de son programme législatif—soit la nécessité d'adopter 74 projets de loi en 73 jours—nous devons considérer cette affirmation avec la plus grande prudence. Par exemple, vendredi dernier, nous avons adopté en deuxième lecture l'amendement d'un projet de loi qui avait été débattu à la Chambre en juin dernier, sous prétexte que la mesure était des plus urgentes. Or, en discutant l'amendement, nous nous sommes aperçus que le bill lui-même n'avait jamais été proclamé.

Aujourd'hui, le ministre d'État (M. Gray), ministre génial s'il en est—et si j'ai hésité un peu, ce n'est pas que je ne le juge pas génial, mais parce que je cherchais un autre qualificatif—le ministre, dis-je, a confié à la Chambre que le projet de loi, adopté deux mois auparavant, puis envoyé au Sénat, n'entrerait pas en vigueur pour les mêmes raisons que nous avions invoquées contre son adoption.

Le bill à l'étude a eu une carrière absolument extraordinaire et accidentée, comme l'a dit mon honorable ami d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). Présenté à l'autre endroit l'année dernière, le bill a été mis en pièces par les sénateurs et reformulé presque en entier. Ensuite, il a été proposé à la Chambre en première lecture. Aujourd'hui, il nous revient après avoir intégré la plupart des changements effectués par le Sénat et des modifications supplémentaires. Sans aucun doute, on aurait tâché de nous faire croire que c'était là également une importante mesure à adopter dès l'année dernière. Tout cela fera très bien comprendre pourquoi les députés de ce côté-ci doutent de l'honnêteté et de la légitimité des prétentions du gouvernement, quant à son programme législatif, et se proposent de scruter à la loupe tout programme qui leur sera soumis.

Comme l'a dit mon honorable ami d'Edmonton-Ouest, ce bill a été profondément modifié au Sénat et nous est maintenant présenté dans une forme tout à fait nouvelle...